

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/07/2023

Référence
DCM2023_07_01

Objet de la délibération
VALIDATION DU DOSSIER " SI ON PLANTAIT "

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Date de la convocation
11/07/2023

Date d'affichage
11/07/2023

Vote
à la majorité
Pour : 7
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le Jeudi 20 Juillet 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

**Présents** : Madame THIBAUT Irène, Maire, Mmes : PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERTHONECHE Agathe à Madame PICARD Christelle  
Excusé(s) : MM : PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur DESESSART Nicolas

**Objet de la délibération** : VALIDATION DU DOSSIER " SI ON PLANTAIT "

L'opération collective de Plantation « Si on plantait » du Berry Saint Amandois est une nouvelle fois relancée.

Cette année le choix s'est porté sur 50 arbres en mixant les essences comme suit :

- 10 châtaigniers Marigoule
- 10 ormes Sapporo
- 10 poiriers Belle du Berry – Poire de Curé
- 10 pommiers Chailleux
- 10 cerisiers Belle du Berry

De plus l'achat :

- 50 pieux
- 50 colliers
- 50 manchons chevreuil

Après discussion, le conseil municipal décide que les arbres

fruitiers ne sont pas appropriés en bordure de champs exploités.

Le choix se porte donc sur :

- 25 Ormes Sapporo
- 25 Châtaigniers Marigoule

Le devis s'élève à un montant de 2723 € TTC matériel compris (pieux, colliers et manchons chevreuil).

Ce montant est divisé par 2, une fois la subvention du Pays Berry Saint Amandois déduite soit 1361,50 € TTC.

Le dossier "si on plantait" est validé à la majorité avec 1 voix contre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/07/2023

Le Maire  
Irène THIBAUT

Le secrétaire de séance  
Monsieur DESESSART Nicolas



Diffusion sur le site internet de la commune le : 24 juillet 2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/07/2023

Référence
DCM2023_07_02

Objet de la délibération
VERSEMENT AIDE SOCIALE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Date de la convocation
11/07/2023

Date d'affichage
11/07/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Bourges  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le Jeudi 20 Juillet 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

**Présents** : Madame THIBAUT Irène, Maire, Mmes : PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERTHONECHE Agathe à Madame PICARD Christelle

Excusé(s) : MM : PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur DESESSART Nicolas

**Objet de la délibération** : VERSEMENT AIDE SOCIALE

La commission affaires sociales s'est réunie le 21 juin 2023 au cours de laquelle a été évoquée la situation financière d'une famille de la commune.

Afin de soutenir cette famille, la commission propose de verser une aide d'un montant de 200,00 €.

Il est proposé d'approuver le versement d'une aide d'un montant de 200,00 €.

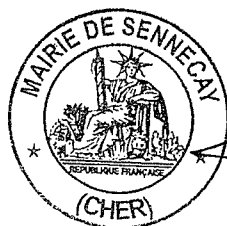
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

### DÉCIDE

D'attribuer cette aide exceptionnelle de 200,00 € à cette famille. L'aide sera versée directement à l'administré.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/07/2023



Le Maire  
Irène THIBAUT

Le secrétaire de séance  
Monsieur DESESSART Nicolas

Diffusion sur le site internet de la commune le : 24 juillet 2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/07/2023

Référence
DCM2023_07_03

Objet de la délibération
CONVENTION DE MAINTENANCE ET DE CONTRÔLE TECHNIQUE DES POTEAUX D'INCENDIE COMMUNAUX

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Date de la convocation
11/07/2023

Date d'affichage
11/07/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le Jeudi 20 Juillet 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

**Présents** : Madame THIBAUT Irène, Maire, Mmes : PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERTHONECHE Agathe à Madame PICARD Christelle  
Excusé(s) : MM : PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur DESESSART Nicolas

### **Objet de la délibération : CONVENTION DE MAINTENANCE ET DE CONTRÔLE TECHNIQUE DES POTEAUX D'INCENDIE COMMUNAUX**

En l'application de l'article 2212-2 et L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Maire assure la défense extérieure contre l'incendie et doit, au titre de ses pouvoirs de police administrative, assurer la gestion de la défense incendie sur le territoire de la commune.

Conformément au décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie et son référentiel national, des contrôles techniques, des actions de maintenance et des reconnaissances opérationnelles doivent être mis en œuvre pour maintenir en condition opérationnelle, notamment les bornes et poteaux d'incendie.

Soucieuse de conserver ces équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement et de s'assurer régulièrement de leur effectivité opérationnelle et de leur suffisance, la commune demande au Prestataire VEOLIA, qui dispose d'un matériel et d'un personnel qualifiés, de vérifier le fonctionnement et les capacités opérationnelles des poteaux incendie par des opérations de maintenance et des contrôles techniques.

La collectivité indique au préalable que ses appareils de lutte contre l'incendie respectent les règles de l'art et les normes actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

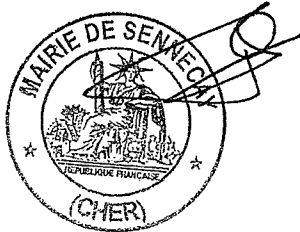
**DÉCIDE**

- D'approuver cette convention
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/07/2023

Le Maire  
Irène THIBAUT



Le secrétaire de séance  
Monsieur DESESSART Nicolas

Diffusion sur le site internet de la commune le : 24 juillet 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/07/2023

Référence
DCM2023_07_04

Objet de la délibération
CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE LE TRÉFLE A 4 FEUILLES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Date de la convocation
11/07/2023

Date d'affichage
11/07/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023 et le Jeudi 20 Juillet 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

**Présents** : Madame THIBAUT Irène, Maire, Mmes : PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERTHONECHE Agathe à Madame PICARD Christelle

Excusé(s) : MM : PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur DESESSART Nicolas

**Objet de la délibération** : CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE LE TRÉFLE A 4 FEUILLES

Madame le Maire a rencontré le président de la Compagnie du Trèfle à 4 Feuilles en mai 2023. Cette compagnie propose un spectacle de théâtre tout public le 13 janvier 2024.

À cet effet, il convient de signer une convention entre la commune et la Compagnie.

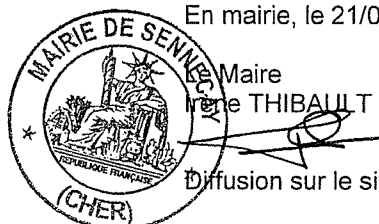
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE**

- D'approuver la convention
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/07/2023



Le secrétaire de séance  
Monsieur DESESSART Nicolas

Diffusion sur le site internet de la commune le : 24 juillet 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Bourges  
Le :

Et

Publication ou notification du :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/07/2023

Référence
DCM2023_07_05

Objet de la délibération
CONVENTION AVEC LE GRAND MENESTREL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Date de la convocation
11/07/2023

Date d'affichage
11/07/2023

Vote
à la majorité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le Jeudi 20 Juillet 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAULT Irène, Maire

**Présents** : Madame THIBAULT Irène, Maire, Mmes : PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERTHONECHE Agathe à Madame PICARD Christelle

Excusé(s) : MM : PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur DESESSART Nicolas

**Objet de la délibération** : CONVENTION AVEC LEGRAND MENESTREL

Le repas des aînés aura lieu le 17 décembre 2023. Comme chaque année, à l'issue de ce repas, il est proposé une animation.

Cette année, le spectacle « Legrand Menestrel » a été retenu moyennant un tarif de 600,00 €.

À cet effet, il convient de signer une convention entre la commune et la troupe "Legrand Menestrel".

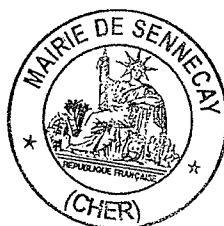
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec une voix contre :

**DÉCIDE**

- D'approuver la convention
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/07/2023



Le Maire  
Irène THIBAULT

Le secrétaire de séance  
Monsieur DESESSART Nicolas

Diffusion sur le site internet de la commune le : 24 juillet 2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/07/2023

Référence
DCM2023_07_06

Objet de la délibération
MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Date de la convocation
11/07/2023

Date d'affichage
11/07/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023 et le Jeudi 20 Juillet 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

**Présents** : Madame THIBAUT Irène, Maire, Mmes : PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERTHONECHE Agathe à Madame PICARD Christelle  
Excusé(s) : MM : PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur DESESSART Nicolas

**Objet de la délibération** : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame la Maire indique aux membres du conseil, la nécessité de modifier le règlement et la convention de location de la salle polyvalente.

La convention de location et le règlement d'utilisation de la salle polyvalente présentés aux membres présents ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune met la salle à disposition, et de déterminer les conditions dans lesquelles doit être utilisée cette salle.

La réservation de la salle polyvalente est gérée par le service de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTE** les termes de la convention,

**ACCEPTE** le règlement d'utilisation de la salle polyvalente,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer les conventions de locations à venir entre la commune et chacun des bénéficiaires.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges  
Le :

Et

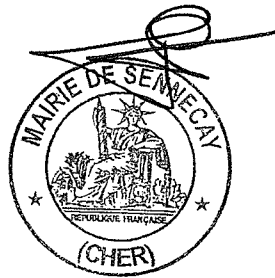
Publication ou notification du :



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/07/2023

Le Maire  
Irène THIBAUT



Le secrétaire de séance  
Monsieur DESESSART Nicolas

Diffusion sur le site internet de la commune le : 24 juillet 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 20/07/2023

Référence
DCM2023_07_07

Objet de la délibération
DON D'UN HABITANT EXTERIEUR A LA COMMUNE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Date de la convocation
11/07/2023

Date d'affichage
11/07/2023

Vote
à l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023 et le Jeudi 20 Juillet 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

**Présents** : Madame THIBAUT Irène, Maire, Mmes : PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERTHONECHE Agathe à Madame PICARD Christelle  
Excusé(s) : MM : PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur DESESSART Nicolas

**Objet de la délibération** : DON D'UN HABITANT EXTERIEUR A LA COMMUNE

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal qu'un habitant extérieur à la commune de Senneçay a fait un don en numéraire à la municipalité d'un montant de 50 €.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges  
Le :

Et

Publication ou notification du :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

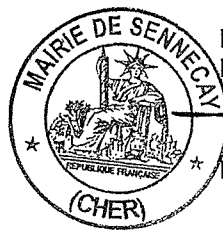

**DÉCIDE**

D'autoriser Madame la Maire à accepter le don et à encaisser le chèque d'une valeur de 50 €.


Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/07/2023

Le Maire  
Irène THIBAUT



Le secrétaire de séance  
Monsieur DESESSART Nicolas



Diffusion sur le site internet de la commune le : 24 juillet 2023

République Française  
 Département Cher  
**SENNEÇAY**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 Séance du 20/07/2023

Madame la Maire présente des devis concernant les travaux du déplacement du secrétariat de mairie au rez de chaussée.

Les entreprises désignées ci-dessous ont présenté les offres répondant aux critères définis par le maître d'œuvre ;

Après en voir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE :**

- **d'attribuer** les lots aux entreprises désignées ci-après en incluant les options :

Désignation des lots	Entreprises	Montant en € HT
Lot 1	ASRTP	7 900 €
Lot 2	CHAUD FROID ECO	4 390 €
Lot 3	EB - BAT	8 947 €
Lot 4	PEINTURE ET COULEURS DU BERRY (options comprises)	8 692 €

pour un montant total de **29 929 € HT**.

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer les marchés avec les entreprises attributaires.

Référence
DCM2023_07_08

L'an 2023 et le Jeudi 20 Juillet 23 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAULT Irène, Maire

Objet de la délibération
DEPLACEMENT DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE AU RDC

**Présents** : Madame THIBAULT Irène, Maire, Mmes : PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, JACQUET Patrick, PAJOT Denis

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERTHONECHE Agathe à Madame PICARD Christelle  
 Excusé(s) : MM : PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Date de la convocation
11/07/2023


Absent(s) : Mme CHAILLOT Laure

Date d'affichage
11/07/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur DESESSART Nicolas

Vote
------

**Objet de la délibération** : DEPLACEMENT DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE AU RDC

Envoyé en préfecture le 21/07/2023  
Reçu en préfecture le 21/07/2023  
Publié le   
ID : 018-211802483-20230720-DCM2023\_07\_08-DE

**à l'unanimité**  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

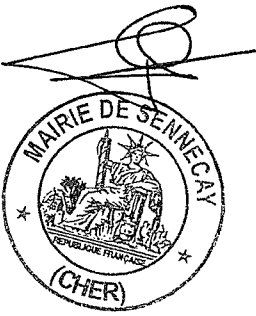
Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Bourges  
Le :

Et  
Publication ou notification du :

Pour copie conforme :  
En mairie, le 21/07/2023

Le Maire  
Irène THIBAUT

Le secrétaire de séance  
Monsieur DESESSART Nicolas



Diffusion sur le site internet de la commune le : 24 juillet 2023